

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le lundi 24 novembre 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents :	Membres du conseil :
	Jonathan Dubois Valérie Desrochers
	Rémi Brassard Catherine Côté
	Joanie Bédard Christine Gingras

Sont également présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Marc Morin.

**RÉSOLUTION
Nº 362-11-25**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'OUVRIR la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 363-11-25**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333 LCV)

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 364-11-25**

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE FAIRE DÉPÔT des déclarations d'intérêts pécuniaires de Marc Morin, Rémi Brassard, Jonathan Dubois, Valérie Desrochers, Joanie Bédard, Christine Gingras et Catherine Côté.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
Nº 365-11-25**

CALENDRIER DES SÉANCES 2026

ATTENDU les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) relativement au calendrier des séances ordinaires;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles se tiendront le lundi ou le mardi, le cas échéant, à 20 h, aux dates ci-après :

Le 19 janvier	Le 22 juin
Le 2 février	Le 13 juillet
Le 9 mars	Le 17 août
Le 23 mars	Le 8 septembre
Le 7 avril	Le 5 octobre
Le 20 avril	Le 2 novembre
Le 11 mai	Le 23 novembre
Le 1 ^{er} juin	Le 14 décembre, 20 h (budget) et 20 h 30 (ordinaire)

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 366-11-25**

REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FESTIVAL DE L'ÉRABLE

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

DE DÉLÉGUER madame Joanie Bédard, conseillère, à titre de représentante de la Ville de Plessisville (siège d'observatrice avec droit de parole) au conseil d'administration du Festival de L'Érable.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 367-11-25**

REEMPLACEMENT DE MEMBRES - COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la résolution 185-06-25 visant la nomination des membres du comité chargé de l'analyse et de l'application des demandes d'aide financière, à l'exception du programme Habitation durable plus et du programme d'aide financière pour le verdissement des établissements commerciaux et industriels;

ATTENDU QU'en raison des élections municipales, il y a lieu de pourvoir au remplacement de conseillers municipaux, membres de ce comité;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE NOMMER monsieur Rémi Brassard, conseiller, ou en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, madame Christine Gingras, conseillère, à titre de membre du comité chargé de l'analyse et de l'application des demandes d'aide financière, à l'exception du programme Habitation durable plus et du programme d'aide financière pour le verdissement des établissements commerciaux et industriels, en remplacement de Marc Morin et Bélinda Drolet.

Il est de plus résolu de nommer le coordonnateur à l'urbanisme en remplacement du coordonnateur aux permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 368-11-25**

REEMPLACEMENT DE MEMBRE (CONSEILLER MUNICIPAL) - CCU

ATTENDU la résolution 048-24 visant la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en raison des élections municipales, il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un conseiller municipal, membre de ce comité;

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

DE NOMMER madame Christine Gingras, conseillère, en remplacement de monsieur Sylvain Beaudoin.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 369-11-25**

REEMPLACEMENT D'UN MEMBRE (CONSEILLER MUNICIPAL) - COMITÉ RESPONSABLE DES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX OU DANGEREUX

ATTENDU la résolution 054-24 visant la nomination des membres du comité responsable de déclarer un chien potentiellement dangereux ou dangereux dans le cadre du Règlement 004-24 *Concernant les animaux*;

ATTENDU QU'en raison des élections municipales, il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un conseiller municipal, membre de ce comité;

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

DE NOMMER madame Valérie Desrochers, conseillère, en remplacement de monsieur Marc Gendron.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
Nº 370-11-25**

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ATTENDU QUE la Société québécoise des infrastructures (SQI) souhaite se départir de l'immeuble situé au 2383, rue Saint-Calixte à Plessisville, identifié comme le lot ou une partie du lot 4 016 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska;

ATTENDU QUE l'immeuble comprend un bâtiment d'une superficie brute de 1 919,89 m², construit vers 1966;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a été approchée en juillet dernier par M. Olivier Vachon, conseiller aux transactions immobilières à la SQI, afin de vérifier son intérêt pour l'acquisition de cet immeuble;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté M. Éric Bourgeois à procéder à une évaluation de l'immeuble, laquelle a été réalisée le 27 octobre et dont les conclusions ont permis de valider la valeur juste de marché;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'acquisition de l'immeuble et qu'une promesse bilatérale de vente et d'achat d'un montant de 1,1 million \$ a été proposée par la SQI;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

QUE la Ville de Plessisville procède à l'acquisition de l'immeuble situé au 2383, rue Saint-Calixte, selon les modalités convenues avec la Société québécoise des infrastructures.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Marc Morin, et la greffière, M^e Geneviève Ferland Lamontagne, à signer une promesse bilatérale de vente et d'achat ainsi que tout document requis pour finaliser la transaction, au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION
N°371-11-25

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 202 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
15 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Plessisville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 202 000 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°s	Pour un montant de \$
1618	177 500 \$
1619	537 000 \$
585-15	63 600 \$
625-20	59 000 \$
629-20	239 700 \$
629-20	39 900 \$
627-20	608 200 \$
1827	911 000 \$
1838	566 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1618, 1619, 585-15, 629-20, 627-20, 1827 et 1838, la Ville de Plessisville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville avait le 17 novembre 2025, un emprunt au montant de 714 500 \$, sur un emprunt original de 1 027 800 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1618 et 1619;

ATTENDU QUE, en date du 17 novembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 15 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1618 et 1619;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 décembre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ERABLE

1658 RUE ST-CALIXTE

PLESSISVILLE, QC

G6L 2Y7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Plessisville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1618, 1619, 585-15, 629-20, 627-20, 1827 et 1838 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 15 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 1618 et 1619, soit prolongé de 28 jours.

Adoptée à l'unanimité

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION
Nº 372-11-25

PARTENARIATS 2025-2026 AVEC LE MONT APIC ET LA LOUTRE

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de partenariat du Mont Apic inc. permettant aux résidents de la municipalité de bénéficier d'un rabais de 50 % (moitié prix) sur un billet journalier à la station, pendant la saison 2025-2026, soit le samedi 7 février et le dimanche 22 février 2026.

DE PERMETTRE aux résidents de la municipalité de bénéficier d'une gratuité sur un billet journalier au Club de ski de fond la Loutre pendant la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION
Nº 373-11-25

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE FINANCIÈRE ET TRÉSORIÈRE

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

DE NOMMER madame Sabrina Vachon au poste de directrice financière et trésorière, à compter du 28 novembre 2025, en remplacement de monsieur Carl Mailloux.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2026

AVIS DE MOTION est donné par madame Catherine Côté, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2026. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à mettre à jour et fixer un mode de tarification afin de financer tout ou partie des biens, des services et des activités de la Ville.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 031-25

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement du projet de règlement 031-25 Décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'ADOPTER le *Règlement 031-25 Décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles*.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 17.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE